

MINISTÈRE DE LA PROMOTION DE LA FEMME
DE L'ENFANT ET DE LA FAMILLE

REPUBLIQUE DU MALI
UN PEUPLE-UN BUT-UNE FOI

DIRECTION NATIONALE DE LA PROMOTION
DE L'ENFANT ET DE LA FAMILLE

COMPTE RENDU

PRESENTATION DU CPIMS+ ET DE LA PLATEFORME (SITE) DE PROTECTION DES ENFANTS AU MINISTRE DE LA PROMOTION DE LA FEMME, DE L'ENFANT ET DE LA FAMILLE



Avril 2025

Date et lieu	Le 11 avril dans la salle de réunion du Ministère de la Promotion de la Femme, de l'Enfant et de la Famille
Ordre du jour	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Présentation du CPIMS+ ; ➤ Présentation du site (plateforme de protection de l'enfant) ; ➤ Echanges.
Participants à la réunion	<p>Ont pris part à la réunion :</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ Madame le Ministre de la Promotion de la Femme de l'Enfant et de la Famille ✓ le Secrétaire Général du Ministère de la promotion de la femme de l'enfant et de la famille ✓ La Conseiller en charge des questions juridique du MPFEF : ✓ Le Conseiller technique en charge de l'enfance et de la famille ; ✓ le Chargé de mission en charge de l'enfance et de la famille ; ✓ le Directeur National de la Promotion de l'Enfant et de la Famille et quelques agents de sa structure ; ✓ la représentante de la CPS santé Développement social, Promotion de la famille ; ✓ le représentant du CNDIFE ; ✓ le Chef de Division Promotion de l'enfant DNPEF ; ✓ le Chef de Section suivi et développement des institutions DNPEF ; ✓ le Chef d'Unité planification DNPEF ; ✓ le représentant de l'Unicef ; ✓ le Consultant en charge de l'opérationnalisation du CPIMS+
Résumé	<p>La rencontre a débuté vers 10h00 par les mots de bienvenue et d'introduction de Madame le Ministre de la promotion de la femme de l'enfant et de la famille. Après son introduction, elle a présenté ses excuses pour se retirer pour une urgence ainsi, le Secrétaire Général a continué d'assurer la présidence. A la suite de Madame le Ministre, le SéGal du MPFEF évoqué l'objectif de la rencontre et du système qui apparaît très capital pour le Département.</p> <p>Après son intervention, il a donné la parole au Directeur national qui a fait la genèse de la gestion de cas de protection au Mali. Selon lui, le processus a</p>

	<p>démarré d'abord en 2010-2011 par un mécanisme de prise en charge des enfants victimes de violences, d'abus, d'exploitation et de négligence (EV-VAEN), puis en 2012-2013 par une gestion des cas uniquement dans le cadre de l'urgence. En 2014-2015, il y a eu la nécessité de sortir uniquement de la gestion d'urgence pour associer le développement. De 2017-2019 au niveau Global avec l'apparition de nouveaux outils : les Standards Minimums de Protection de l'Enfant et au nouveau sous régional avec la stratégie de protection des enfants, il fallait partir sur une harmonisation des pratiques avec tous les acteurs de protection. De 2019 à 2020, il y a eu le cadre harmonisé de gestion de cas de protection des enfants (urgence + dev) et le système de gestion de l'information.</p> <p>Ainsi, dans le cadre de l'harmonisation du système de gestion de cas, il y a eu l'élaboration :</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ formulaires harmonisés ; ✓ lignes directrices ; ✓ Procédures Opérationnelles standardisées ; ✓ protocole de protection des données et partage des informations ; ✓ développement du cadre des compétences ; ✓ vidéos d'autoformation (10 vidéos : une pour chaque étape de la gestion de cas et des vidéos complémentaires) ; ✓ plateforme digitale : Centre de ressources en ligne pour la protection de l'enfant au Mali (CPIMS+) ; ✓ création d'un Site Web de protection de l'enfant au Mali. <p>Le représentant de l'Unicef dans son intervention a remercié le département pour son engagement pour la réussite du système. Il s'est réjoui de la présence du Ministre à cette rencontre. Il a ensuite réitéré la disponibilité de son institution à accompagner le MPFEF pour l'atteinte de l'objectif visé.</p> <p>Suite aux différentes interventions, le consultant mis à disposition par l'UNICEF pour conduire le processus d'opérationnalisation du CPIMS+ et la plateforme, a procédé à la présentation du module Primero, il a fait un bref rappel du processus de gestion de cas à savoir :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Objectifs de la création du Primero
--	--

	<ul style="list-style-type: none"> - Présentation du CPIMS+ - Composantes du système d'information du CPIMS+ - Etapes du déploiement du CPIMS+ (dans plus de 60 pays à travers le monde) - Fonctionnalité du CPIMS+ : compte utilisateurs ; tableau de bord ; analyse de données en temps réel - Opportunités du CPIMS+ - Avantages du CPIMS+ - Types de déploiement - Activités réalisées - Prochaines étapes <p>Quant à la présentation de la plateforme de protection de l'enfant, Il a évoqué l'objectif de la plateforme qui est de faciliter la mise à disposition des documents relatifs à la gestion de cas ou tous autres documents relatifs à la protection de l'enfant en ligne. De permettre aux utilisateurs d'accéder facilement aux différentes informations sur les activités réalisées dans le cadre de la protection de l'enfant.</p> <p><i>Aux termes de la présentation, les questions de compréhension ont porté sur les points suivants :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - L'hébergement du serveur ; - Le contrôle définitif ; - L'implication de AGETIC ; - Le transfert des données ; - Le protocole ; - Le choix des administrateurs ; - Les vidéos ; - L'implication de l'APDP ; - La prise en compte des nouvelles régions dans le système ; - qui peut utiliser ou avoir un droit d'accès ; - qui peut accéder aux statistiques. <p>A ces préoccupations, des réponses satisfaisantes ont été apportées</p>
Point d'actions	✓ Diligenter la signature du protocole/MoU

Fin de la réunion	La réunion a pris fin vers 12H00 par les mots de remerciements de Monsieur le secrétaire général du MPFEF assurant la présidence. Il rassure par rapport à l'engagement du département pour diligenter ce processus qui fera du MPFEF un pourvoyeur de données.
--------------------------	---

ANNEXES







Bamako, le 11 avril 2025